

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-sept et le deux février, le conseil municipal de la commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2017

- Date d'affichage : 28 janvier 2017

- Nombre de membres en exercice : **13**

Présents : **9 conseillers** : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - LANOT Serge – Mme COUDERT Virginie – MM. BOUYGES Claude – ALZAGA Michel – VIGOUROUX Serge - Mmes GONCALVES Céline – CEAUX-ARENO Françoise – M. COQUILLAUD Nicolas

Absents, excusés : **4 conseillers** : Mmes TREMOULET Angélique - GONCALVES Céline - PRIVAT Corinne - M. EMEREAU Arnaud

- Arnaud EMEREAU a donné procuration à Serge VIGOUROUX

- Corinne PRIVAT a donné procuration à Michel ALZAGA

- Françoise CEAUX-ARENO a été élue secrétaire.

Approbation du compte-rendu du conseil du 15 décembre 2016, à l'unanimité

Délibération n° 2017/1 portant approbation du tarif de vente d'une stèle au cimetière de Saint Hippolyte

Prix fixé pour la vente de la stèle en pierre issue de la reprise de concession n° 27 au cimetière de Saint Hippolyte : 500 €.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2017/2 portant autorisation du mandatement de l'investissement avant le vote des budgets 2017

Budget communal : chapitre 21 : 52 003 € - chapitre 23 : 5 500 €

Budget assainissement : chapitre 23 : 3 384 €

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2017/3 portant modification du règlement du lotissement du Bois de Mars

Pour le lot 15 (logements sociaux) dispense d'obligation de collecte individuelle des eaux de pluie en citerne

Les toitures végétalisées et gravillonnées, toitures bac acier couleur ardoise, tuiles céramiques couleur ardoise sont autorisées.

Les volets roulants en aluminium sont également autorisés.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2017/4 portant demande de subvention « écoles numériques »

Acquisition d'un vidéo projecteur interactif, d'un tableau blanc et de 3 portables pour 3 400 € HT.

Subvention DETR 1 700 € - subvention conseil départemental : 1 020 €

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2017/5 portant demande de subvention DETR pour les travaux à l'école tranche 3

Extension de la cuisine évaluée à 91 400 € HT de travaux et 13 000 € HT de maîtrise d'œuvre.

Subvention DETR : 30 % + bonus 12 % développement durable : 42 528 €

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2017/6 portant participation financière des communes aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'école de la commune

Suite à négociation avec les communes de Champagnac la Noaille et Le Jardin, le montant de la participation financière pour une année civile s'élève à 716 € par enfant. Les conventions sont conclues pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2017/7 portant demande de subvention Conseil départemental pour les travaux à l'école tranche 3

Extension de la cuisine évaluée à 91 400 € HT de travaux et 13 000 € HT de maîtrise d'œuvre.

Subvention conseil général : 30 000 €

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

- Devis de remplacement des chéneaux à l'école
- Achat à prévoir : remplacement des livres scolaires

Le Maire,



[Handwritten signature]